

## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

### 19 AV. DU MARÉCHAL FOCH 13260 CASSIS



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 2

6 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Inondation  
Par submersion marine  
Eboulement, chutes de pierres et de blocs  
Tassements différentiels  
Séisme  
Feu de forêt

#### RISQUES MINIERES <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Préscrit	PPRIF Cassis	14/09/2007
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPR sur la commune Cassis	04/09/2001

### CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Feu de forêt et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone sensible au feux de forêt
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

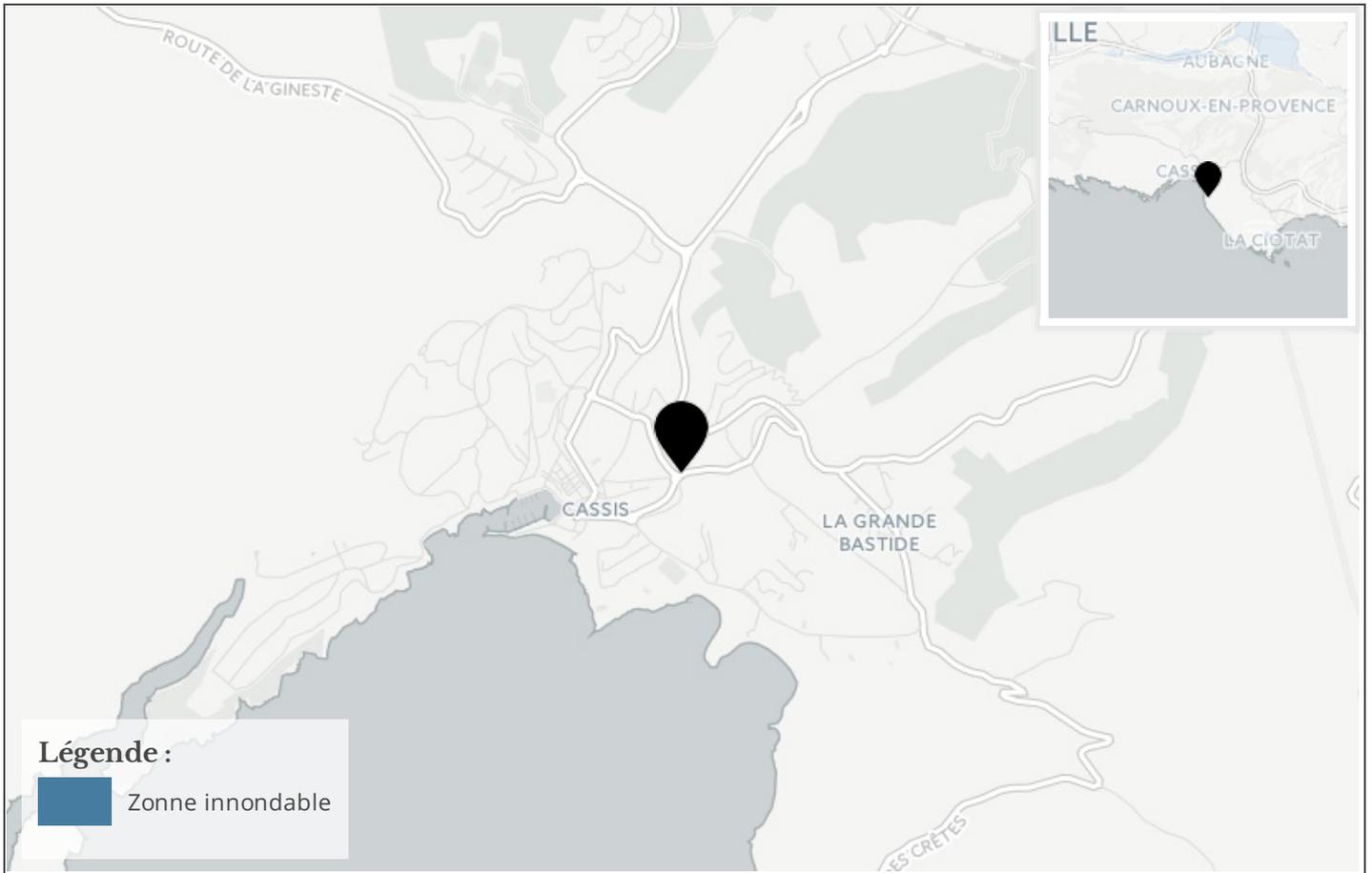
## Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	16/08/1983	28/08/1983	15/02/1984	26/02/1984
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations et coulées de boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989
Inondations et coulées de boue	05/01/1994	13/01/1994	06/06/1994	25/06/1994
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999
Inondations et coulées de boue	19/09/1999	19/09/1999	28/01/2000	11/02/2000
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008
Inondations et coulées de boue	20/05/2012	21/05/2012	11/07/2012	17/07/2012

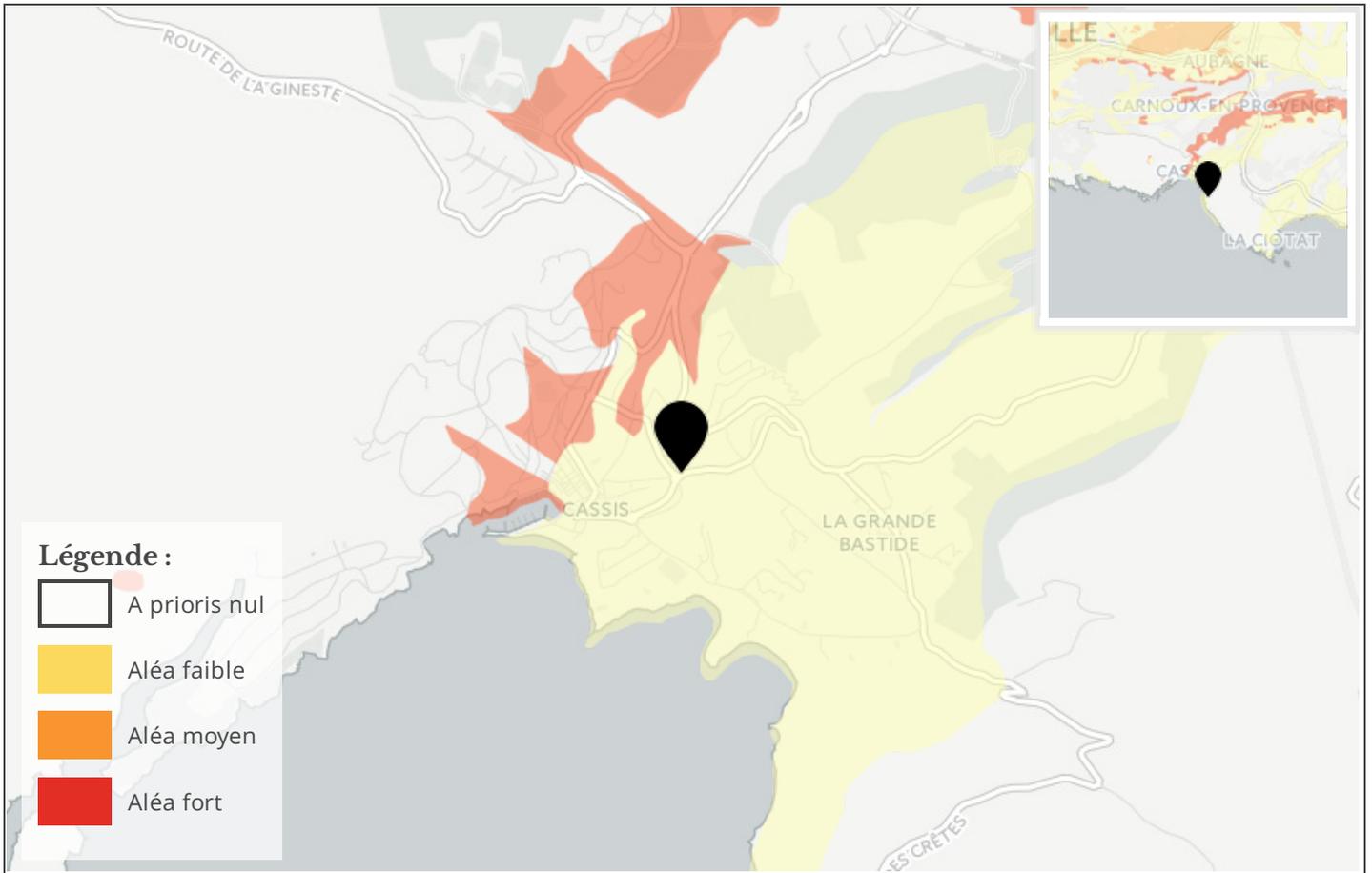
## Cartographie des inondations



## Cartographie des mouvements de terrains



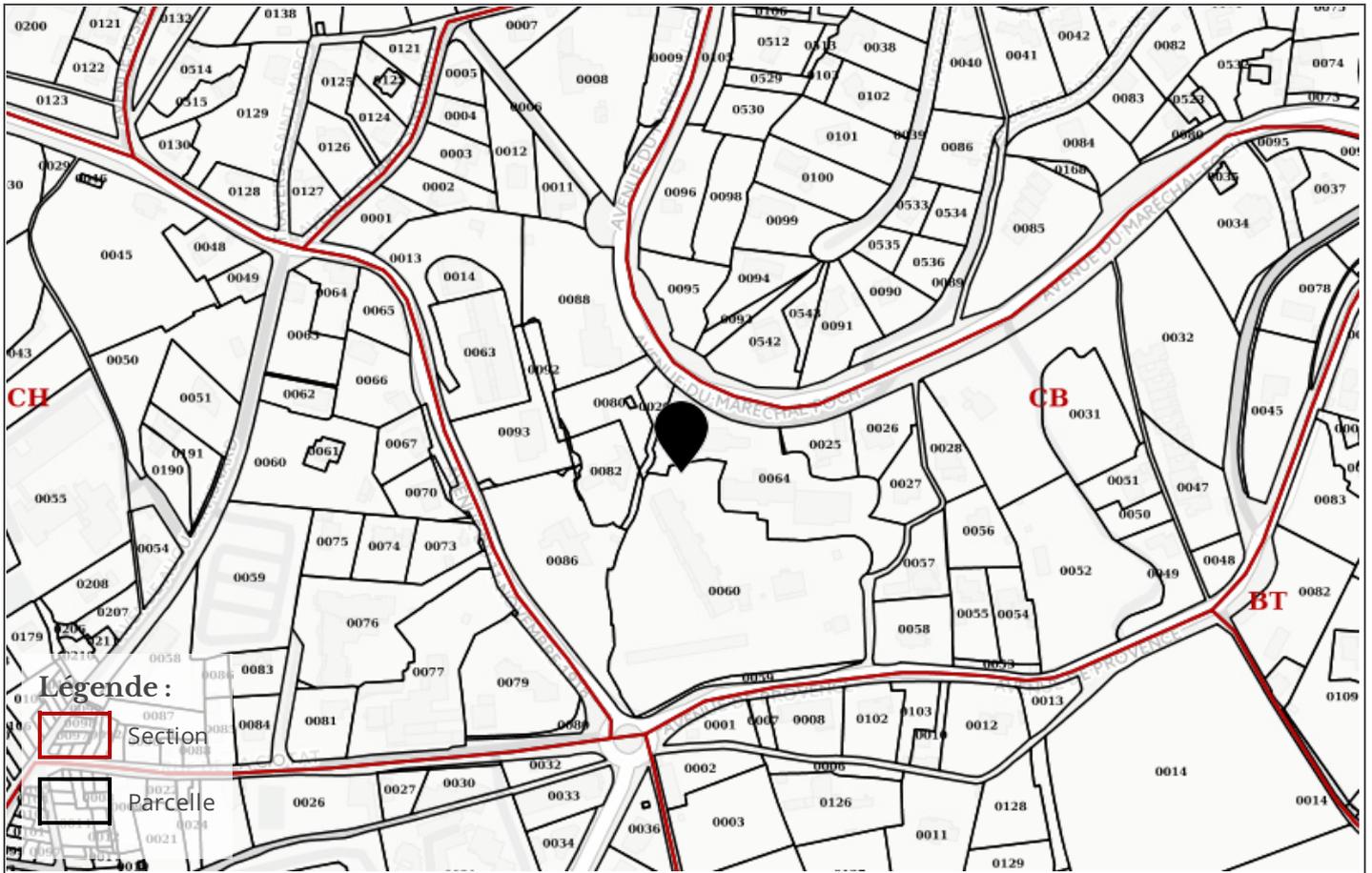
## Cartographie des argiles



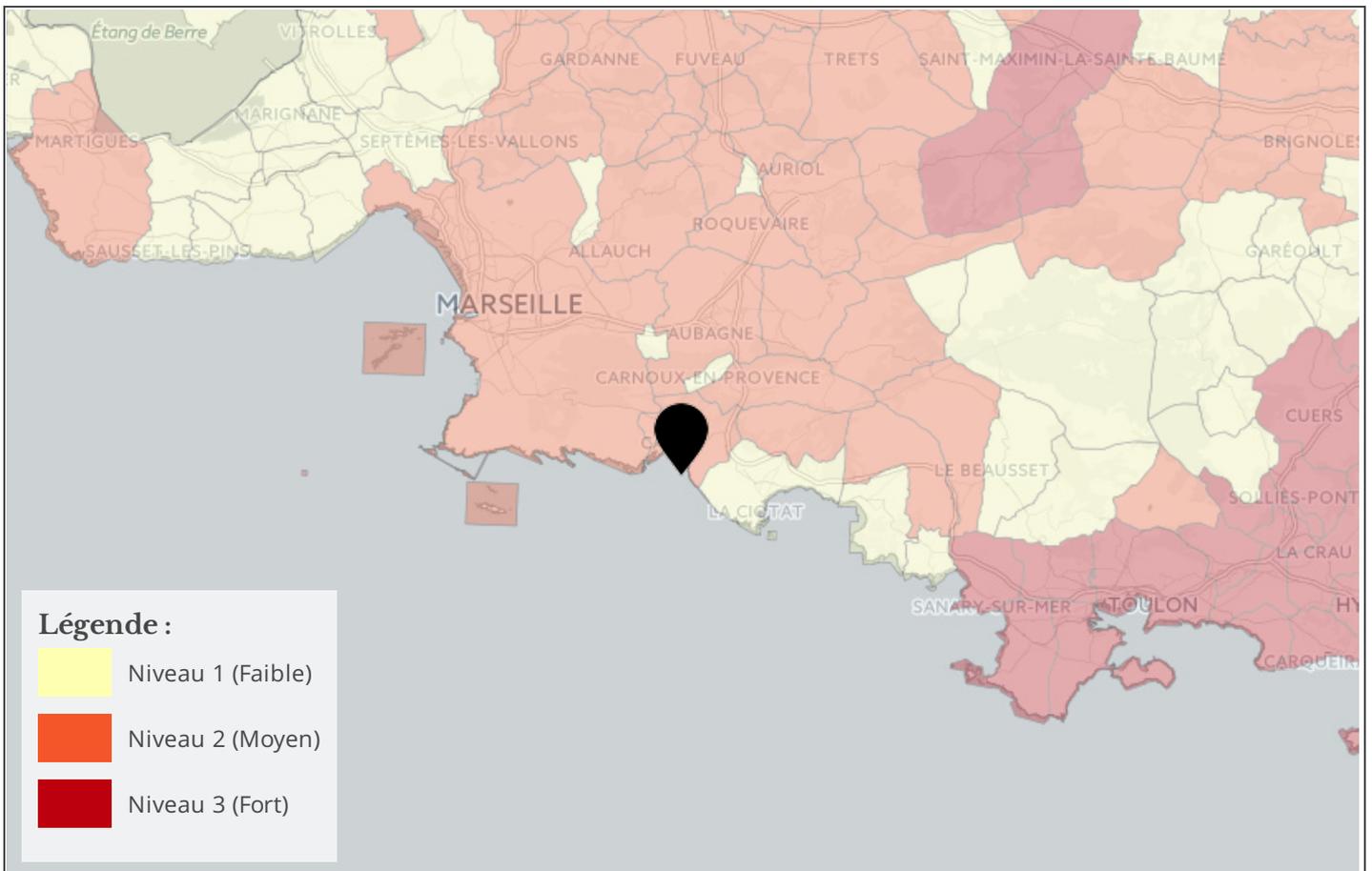
## Cartographie des carrières / gypse



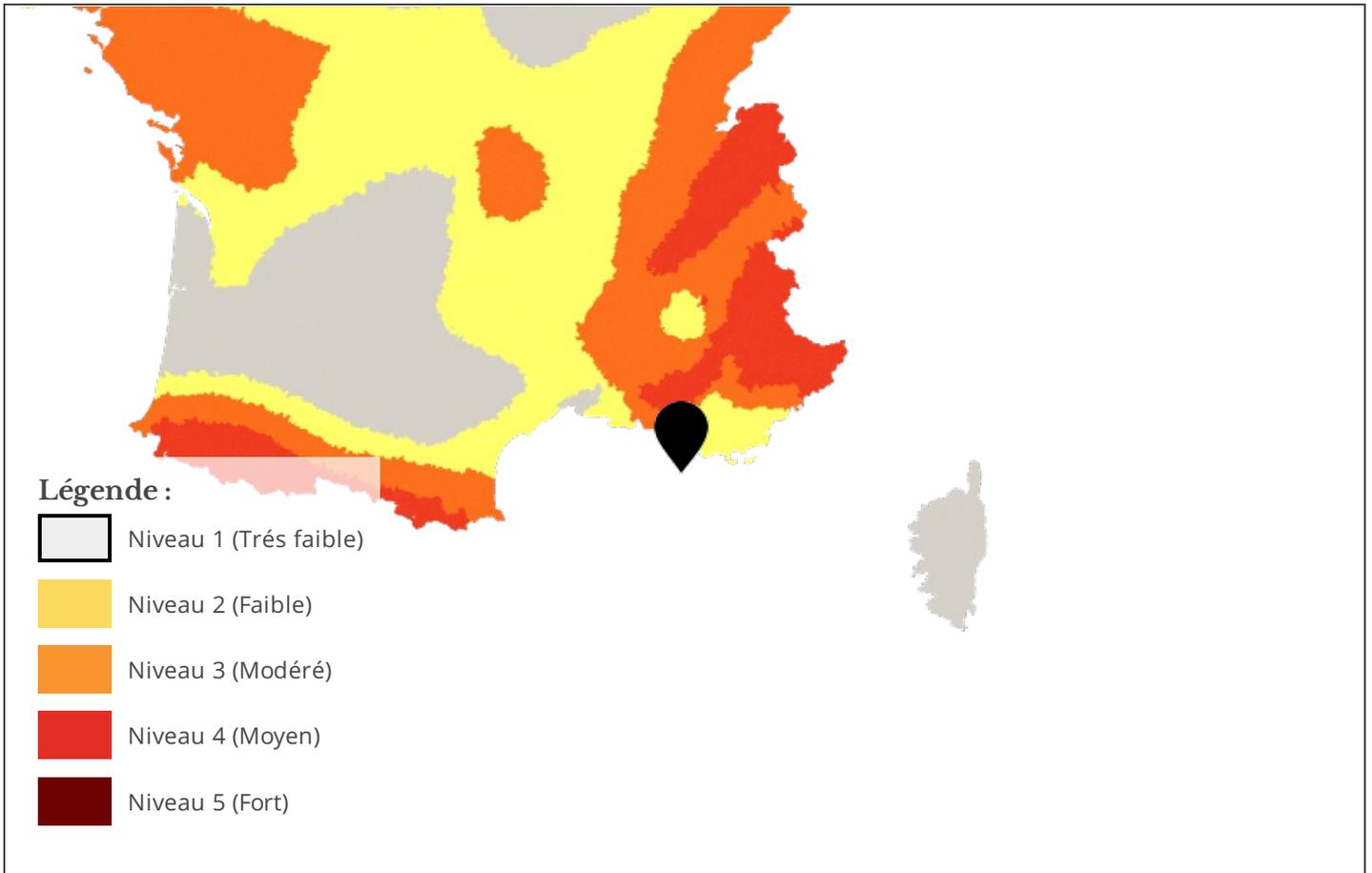
## Referentiel cadastral parcelle



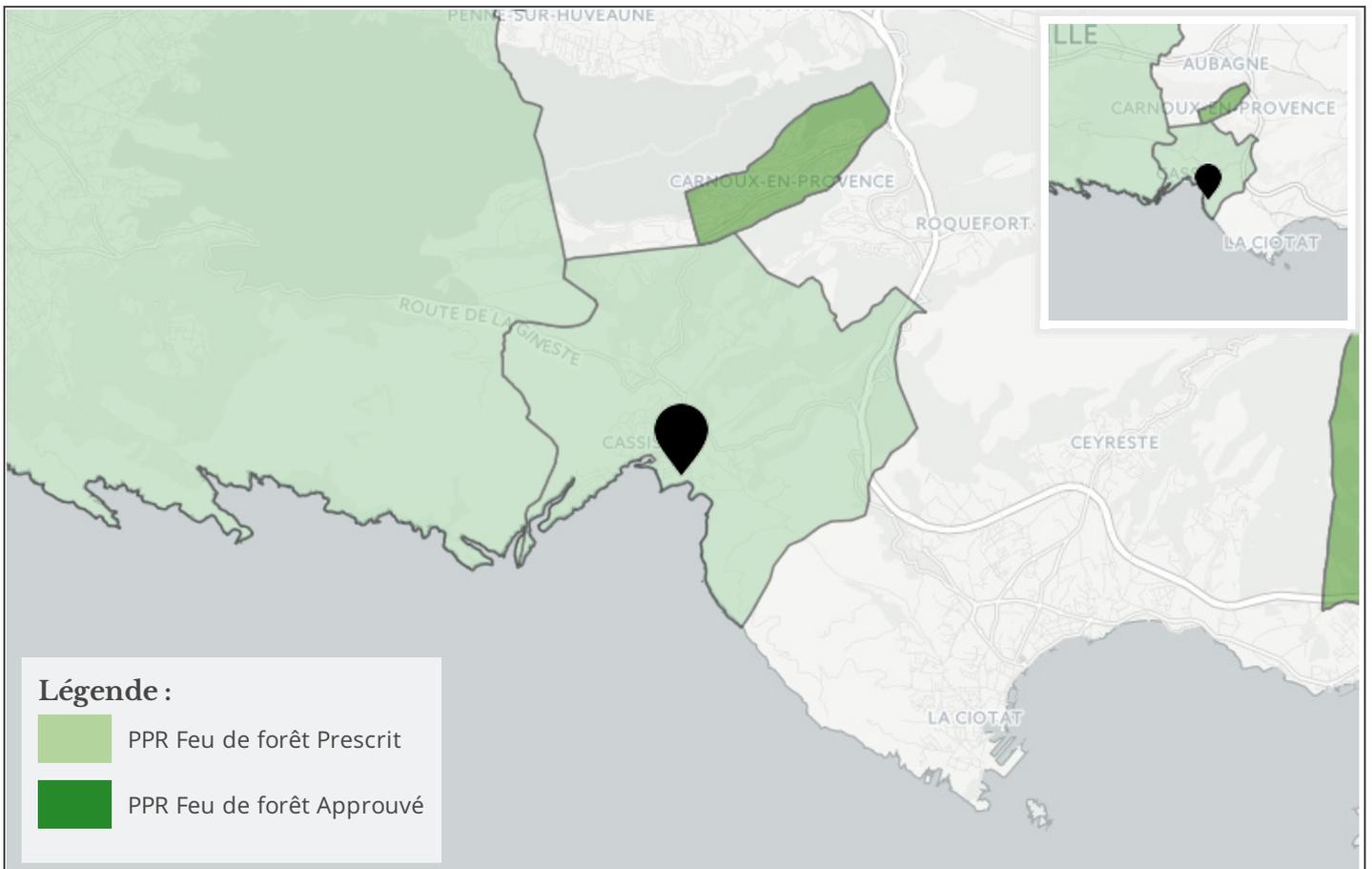
## Information RADON



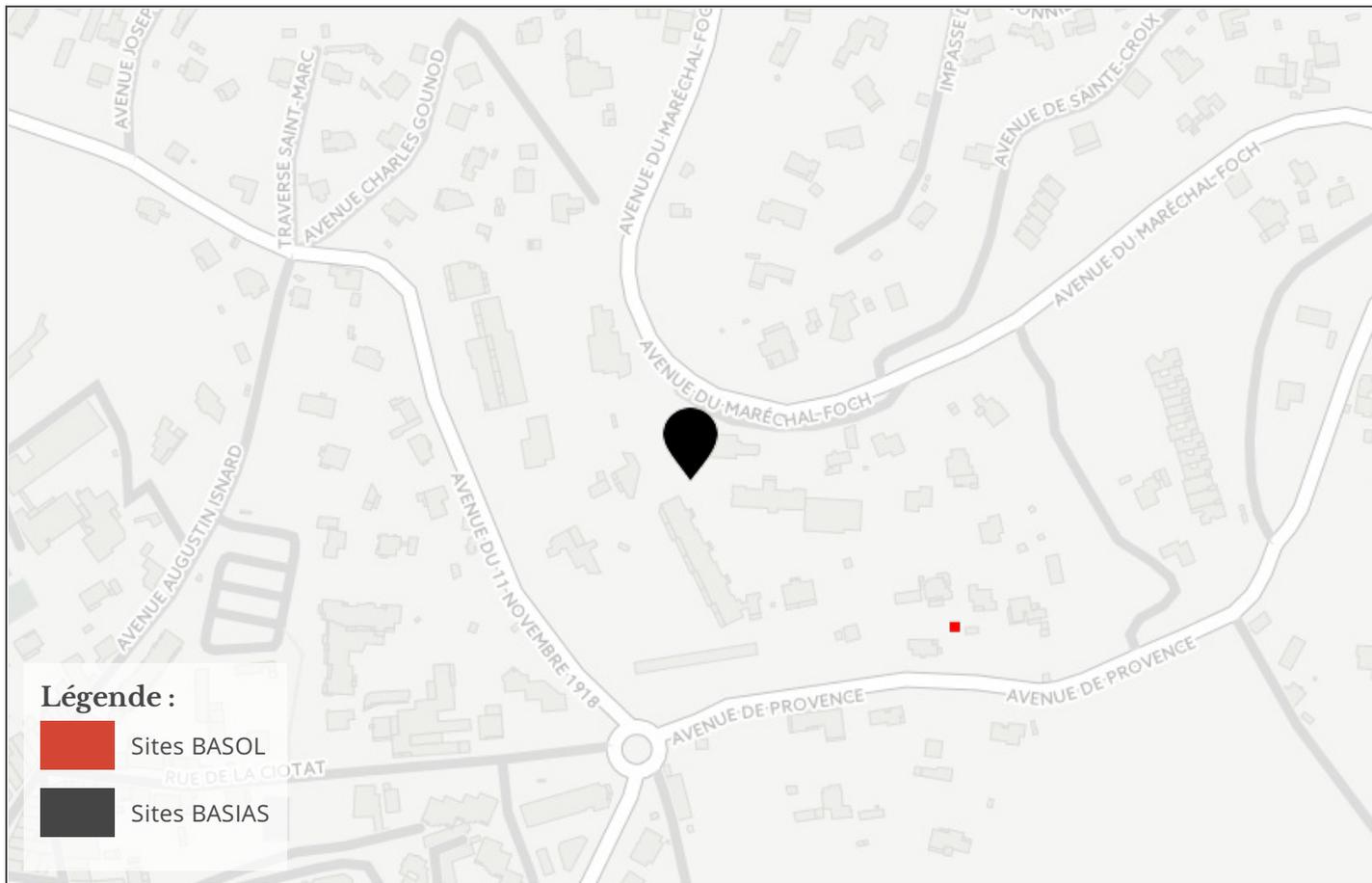
## Cartographie des zones sismiques



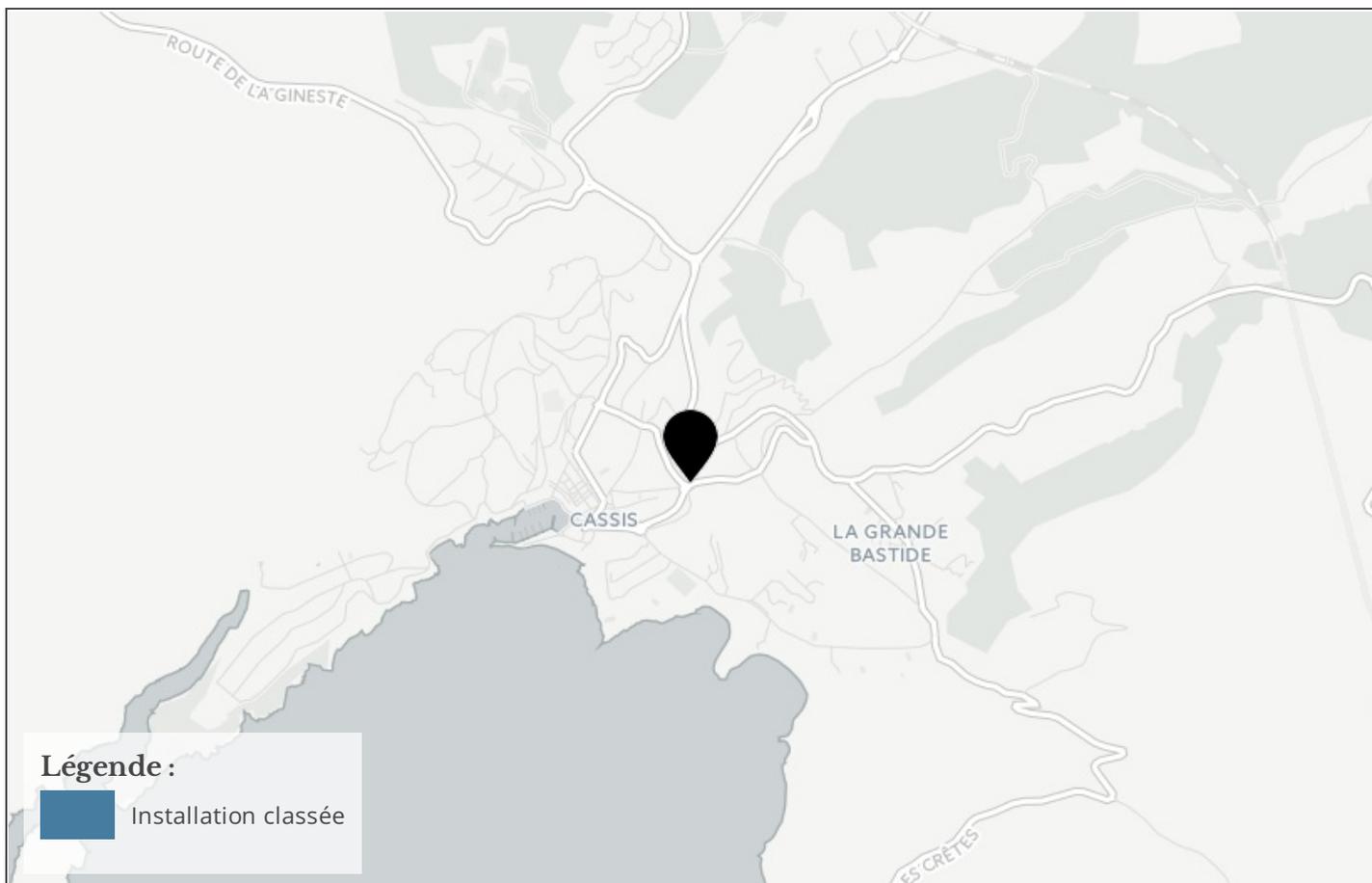
## Cartographie Feu de forêts



## Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N°  du  Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

**2. Adresse**  code postal ou Insee  commune   
 19 Av. du Maréchal Foch  13260  CASSIS

**3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui  Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

<b>inondation</b> <input type="checkbox"/>	<b>crue torrentielle</b> <input type="checkbox"/>	<b>mouvements de terrain</b> <input type="checkbox"/>	<b>avalanches</b> <input type="checkbox"/>
<b>sécheresse</b> <input type="checkbox"/>	<b>cyclone</b> <input type="checkbox"/>	<b>remontée de nappe</b> <input type="checkbox"/>	<b>feux de forêt</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>séisme</b> <input type="checkbox"/>	<b>volcan</b> <input type="checkbox"/>	<b>autres</b> <input type="text"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui  Non

**4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]**

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui  Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

**mouvements de terrain**  **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui  Non

**5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui  Non   
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

**effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui  Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui  Non

**6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5**  **zone 4**  **zone 3**  **zone 2**  **zone 1**   
    forte    moyenne    modérée    faible    très faible

**7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique**

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui  Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

<b>8. Vendeur - Bailleur</b>	<input type="text"/> jean	<input type="text"/> Durand
<b>9. Acquéreur - Locataire</b>	<input type="text"/> Jeanne	<input type="text"/> Dupond
<b>10. Lieu / Date</b>	<input type="text"/> CASSIS	<input type="text"/> 17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

### Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC1302911	ferrat, station desmarais freres, route nationale 559 cassis (13022)	166 mètres
PAC1302921	michel lazare, , chemin arène de l' cassis (13022)	428 mètres
PAC1311753	sarl des ets marques, "garages moderne" (citroën), , 23 rue agostini cassis (13022)	464 mètres
PAC1310966	m. jean-louis lapierre, pressing 2000, 22 rue thiers cassis (13022)	481 mètres
PAC1302908	bonnet et boudier, station service esso, route marseille à cassis de cassis (13022)	486 mètres
PAC1302923	rene blaise, , 22 rue adolphe thiers cassis (13022)	488 mètres

### Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

### Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/L-Information-Acquereur-Locataire-IAL/L-Information-Acquereur-Locataire>

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

CASSIS

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

<b>Tempête</b>	Arrêté en date du 18/11/1982	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	Arrêté en date du 15/02/1984	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 11/12/1986	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 20/04/1989	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 06/06/1994	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 21/11/1994	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 01/10/1996	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 29/12/1998	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 28/01/2000	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 12/12/2003	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Mouvements de terrain différentiels CSRS</b>	Arrêté en date du 07/08/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Mouvements de terrain différentiels CSRS</b>	Arrêté en date du 07/08/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 11/07/2012	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)